Image not found or type unknown

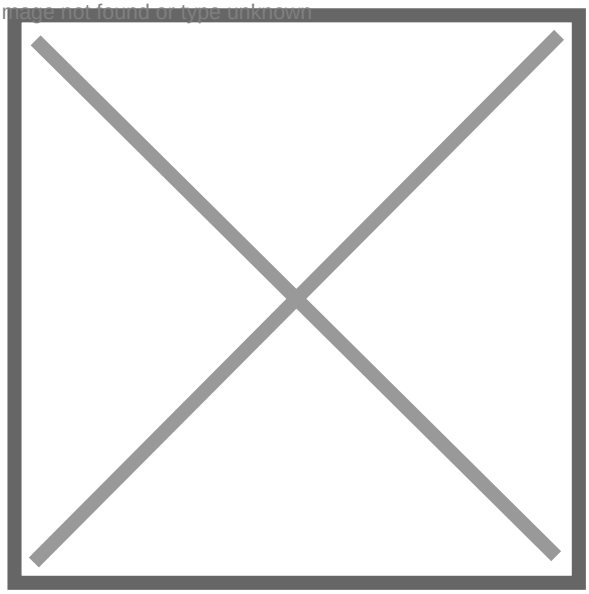

Obligation de liberation du capital

Par **PCMDL_old**, le **26/07/2007** à **14:53**

Ayant créer une société de type SARL avec deux associés ayant chacun 50% des part et dont l'un est désigné gérant, celui-ci me demande de liberer la totalité de ma part de capital , qui n'avait pas étéb totalement versée lors de la création.
Or, je suis en litige avec ce gérant, concernant la gestion de la société. J'ai dénoncé ce litige en Février 2005 et j'ai obtenu de lui la signature d'un acte dans lequel il s'engage à dissoudre la société au plus vite et à ne faire aucun engagement financier depuis cette date. Je précise qu'a cette date, la société nouvellement créée n'avait encore aucune activité et donc aucun engagement financier.
Depuis cette date, le gerant n'a pas fait le necessaire pour dissoudre la société comme il l'avait pourtant signé et a développé une activité commerciale , contre mon gré, catastrophique qui à abouti à la disparition de tout le capital social et à la création de dettes.
Aujourd'hui, il me propose de dissoudre cette société a condition que je verse la moitié du déficit pour ramemer le solde en positif. Devant mon refus, il dit ne pas pouvoir dissoudre la société sans engager des frais supplémentaire et me réclame de libérer la part de capital qui n'avait pas été libéré lors de la création de la société.
Que pensez vous de cette situation , et quel risque je cours à refuser de verser cette demande de liberation du capital?
Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés